

La sécheresse de ces dernières semaines n'est pas anecdotique

Après les dramatiques inondations de 2021 qui ont endeuillé le pays, l'année 2022 s'est distinguée en devenant l'année la plus chaude enregistrée en Belgique depuis que l'on effectue des mesures à Uccle (1833). L'an dernier subtilisait donc la première place du podium des années les plus chaudes à 2020; la troisième étant 2018...

Cette année avait étrangement débuté. À côté du sapin de Noël et pour les festivités de la Saint-Sylvestre, point de neige mais une tempé-

rature maximale de 16,2 °C habituelle du début du mois de mai, quand on peut faire ce qu'il nous plaît...

Actuellement, la vague de chaleur qui s'est installée sur le pays depuis le 8 juin et qui devrait se prolonger est la plus précoce jamais enregistrée en termes de longueur: 12 jours, peut-être plus...

En outre, les températures de ce mois de juin vont – quoi qu'il arrive – pulvériser le record de 2003. Il fait bien plus chaud qu'un mois de juillet ou d'août "ordinaire" (si on se

base sur la moyenne des trente dernières années les plus chaudes).

Pour couronner le tout, le stress hydrique s'invite. Nous avons certainement en mémoire un mois de mars extrêmement pluvieux qui a soulagé nos inquiétudes quant à la recharge des nappes phréatiques mise en tension par un mois de février parmi les plus secs jamais observés. Ensuite, le régime pluviométrique a été normal jusqu'à la mi-mai. En effet, le 15 mai dernier, quelques postillons de précipitation (0,7 mm) ont été enregistrés à Uc-

Opinion

Pierre Ozer

Professeur à l'ULiège

Christine Mahy

Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté

Olivier De Schutter

Professeur à l'UCLouvain

Catherine Fallon

Professeure à l'ULiège

Kevin Thibaut

Doctorant à l'ULiège

■ Elle annonce une série de crises et nous oblige à un changement radical. Sinon, la justice climatique ne sera pas.

cle; et depuis, plus rien. Plus de quatre semaines sans pluie. Plus de quatre semaines avec un vent sec soutenu du nord-est. Les terres agricoles souffrent de cette aridité. Et pour cause: il n'est pas ordinaire qu'une période sans pluie soit aussi longue en Belgique et il semble hautement probable que le record de 36 jours sans précipitations (datant de 2007) soit approché, sinon égalé cette fois. Pourtant, l'indice sécheresse de l'IRM – inadapté au contexte exceptionnel actuel – qualifie la situation de "normale".



Faute de pluie, un champ doit être arrosé ce 13 juin à Hellecine.

Et cela, comme tout le reste, est extrêmement préoccupant car tout est lié au changement climatique. Tous ces tristes records qui s'accumulent et se superposent ont dès à présent des conséquences déléteres sur nos conditions de vie. Par exemple, combien sommes-nous à déjà devoir composer avec une habitation qui s'apparente de plus en plus à une fournaise et à ne plus pouvoir dormir correctement alors que l'été ne commence que la semaine prochaine?

Un catalyseur des inégalités sociales

Au moment où nous écrivons ce texte, nous pensons que cette situation assez particulière doit nous préparer à toute une série de crises potentielles. D'autant plus que l'expérience de ces dernières années nous fait craindre d'autres vagues de chaleur estivales dans les semaines à venir. Or, les canicules tuent en Belgique: 1 460 personnes en 2020 et 1 193 en 2022. Le fait d'avoir un parc immobilier déjà en surchauffe dès la mi-juin augmente de facto la vulnérabilité d'une grande part de la population en cas de nouvelles canicules. À tout le moins, les mallogés dont les habitations ne sont pas suffisamment isolées et/ou qui ne disposent pas de système de climatisation (par ailleurs énergivore, donc coûteux, et donc inabordable pour un très grand nombre), ou encore les personnes seules et/ou âgées, etc. En un mot, ce seront essentiellement les populations déjà précarisées qui souffriront le plus de ces potentiels extrêmes climatiques. Au risque de se répéter, les conséquences du changement climatique sont un formidable catalyseur des inégalités sociales.

Quant aux conséquences du déficit pluviométrique, elles sont déjà bien palpables. Les débits de certains cours d'eau sont extrêmement bas pour la saison, mauvais présage aussi bien pour les milieux naturels aquatiques que pour le tourisme d'eau. Le monde agricole s'émeut de cette énième perturbation climatique qui pourrait mettre en péril une part non négligeable de la production. Le risque de feux de forêt va sensiblement s'accroître et mettre sous pression les services de secours, eux-mêmes sous-équipés pour ce type d'intervention et en sous-effectifs. Quant à l'accès à l'eau potable, il est pour l'instant maîtrisé, mais jusqu'à quand? Finalement, les conditions climatiques des semaines à venir détermineront l'importance des

conséquences de ces stress météorologiques simultanés.

Le maintien d'une situation intenable

La situation actuelle est certes exceptionnelle mais a cependant des allures de "déjà-vu". Ce n'est pas comme si nous n'avions pas vécu une succession de canicules estivales et d'extrêmes pluviométriques ces deux dernières décennies et que ces problématiques – intimement liées au changement climatique – n'étaient que lointaines. Dans ce contexte d'état d'urgence, la mise en place de fortes politiques d'atténuation (diminution des émissions de gaz à effet de serre) et d'adaptation aux conséquences du changement climatique serait plus que souhaitable. Or, ces décisions politiques sont

peu lisibles et parfois à contre-courant des enjeux du XXI^e siècle: le ministre wallon des Aéroports ne souhaite pas régler la croissance de l'aviation d'affaires (traduisez "jets privés"), le Premier ministre appelle à faire une "pause environne-

mentale" et la seule idée mise en avant par le parti Écolo de passer de 120 à 100 km/h sur l'autoroute est directement qualifiée de mesure "liberticide" ou "punitif" par les présidents du MR et du PS. Quant aux chantiers sur la table concernant la rénovation du bâti wallon, l'option d'aller vers des solutions audacieuses en faveur des ménages – locataires comme propriétaires – à revenus modestes et faibles – semble manquer d'ambition pour réussir le rendez-vous avec la justice climatique et la réduction des inégalités.

Ces prises de position maintiennent une situation intenable si l'on estime que l'objectif politique à atteindre est la couverture des besoins humains fondamentaux pour toutes et tous. Une autre posture permettrait probablement de transformer une situation actuellement génératrice d'importants stress et d'inégalités. En d'autres termes, tant que rien ne change, les sécheresses et autres vagues de chaleur se multiplieront et s'intensifieront. Certains s'y adapteront, d'autres pas. Comme le dit David Van Reybrouck dans son dernier ouvrage (*Nous colonisons l'avenir*, Actes Sud): nous n'avons "encore rien entrepris contre la manière dramatique dont nous colonisons à présent l'avenir".

→ La version exhaustive de ce texte est à retrouver sur lalibre.be.

OPINION

Les réfugiés sont les perdants du nouveau pacte européen

■ En 2023, 1 000 personnes sont mortes en Méditerranée. Pourtant, le projet de réforme du régime d'asile de l'UE prévoit un durcissement et un raccourcissement des procédures.



Joke Dillen
Chargée
de plaidoyer,
Caritas
International

En 2022, près de 110 millions de personnes ont été déplacées par les guerres, les violences ou les catastrophes naturelles. Un chiffre qui dépasse l'entendement. Des millions de personnes ont fui le conflit en Ukraine, ont été déplacées en RD Congo ou encore au Venezuela. Durant cette même année, environ 881 000 personnes ont introduit une première demande de protection internationale dans l'Union européenne.

Fuir et tout laisser derrière soi n'est jamais un choix, mais la seule option possible pour s'assurer un avenir. Le plus souvent, en prenant de nombreux risques et en empruntant des voies de plus en plus dangereuses vers la sécurité. Le naufrage du bateau de pêche surchargé qui a chaviré au large des côtes grecques ce 14 juin en est l'illustration la plus récente et tragique. Il est peu probable que des voies officielles d'accès à la protection mettent un terme définitif à la migration irrégulière, cependant, ces voies sûres sont aujourd'hui déjà presque totalement inexistantes. En 2023, plus de 1 000 personnes ont trouvé la mort en Méditerranée. Pourquoi tardons-nous à ouvrir de réelles voies d'accès sûres pour les personnes en recherche de protection, comme la réinstallation et les visas humanitaires? Pourquoi n'appelons-nous pas à un arrêt total des refoulements violents? Et pourquoi faisons-nous en réalité exactement le contraire?

Le projet de réforme du régime d'asile prévoit d'empêcher l'accès au territoire européen pour les personnes en besoin de protection et de les maintenir dans les pays frontaliers pendant l'examen de leur demande, pour les contraindre à un retour rapide. Organiser ce retour d'une manière humaine implique des accords avec les pays tiers. Or ceux-ci font défaut, y compris dans le pacte, ce qui pose le risque de détentions massives. C'est particulièrement inquiétant. Le scénario d'un accueil indigne dans des camps surpeuplés aux frontières extérieures de l'UE est depuis longtemps devenu réalité. Mais tenons-nous vraiment à institutionnaliser le

précédent des îles grecques?

Grâce à une procédure raccourcie aux frontières (pour les personnes provenant de pays dont le degré de protection est inférieur à 20%), il serait possible de distinguer les "vrais" des "faux" réfugiés en douze semaines. La durée de cette procédure soulève de sérieuses doutes, notamment concernant la garantie d'un examen individuel approfondi de chaque demande. Aujourd'hui cela prend des mois, parfois des années. Et l'accord n'apporte aucune garantie crédible.

Face à un tel durcissement et raccourcissement des procédures, une représentation juridique de qualité est essentielle. Pourtant, ici aussi, le bât blesse. Les personnes en demande de protection devront rester en dehors des frontières de l'Europe pendant l'examen de leur demande d'asile. Elles y auront en principe accès à des informations gratuites sur les aspects juridiques et procéduraux de leur dossier, mais pas nécessairement à une assistance et à une représentation juridiques. Et même si ces droits devaient être inscrits sur le papier, encore faut-il qu'ils soient accessibles dans la pratique.

L'exemple grec ne rassure pas: migrants et migrantes ont difficilement vu pas du tout accès à des informations sur leur procédure et leurs droits dans une langue qu'ils et elles maîtrisent ou à une représentation juridique. Pour qui se trouve dans un centre de détention, il est quasiment impossible de contester sa situation.

Le nouvel accord bétonne des pratiques dont on sait qu'elles ont des conséquences humanitaires dramatiques. Au sein même de l'Union, nous ne savons que trop bien qu'il est difficile d'exercer des droits qui existent pourtant sur papier. Comment le garantir à nos frontières?

Les gouvernements européens doivent assumer leurs responsabilités en matière de droit international relatif aux réfugiés, et garantir des procédures d'asile efficaces et un accueil digne. Cela demande à la fois du temps et du courage politique. Ce même courage politique qui a rendu possible la protection temporaire accordée aux Ukrainiens et Ukrainiennes. Rebâtissons sur cette solidarité les bases d'un modèle européen d'accueil, qui garantisse les droits fondamentaux et la protection de toute personne, quel que soit son pays d'origine.